

À Paris, le 20 avril 2023,

ANTICOR PORTE PLAINE CONTRE LE DÉPUTÉ PIERRE MOREL-A-L'HUISSIER, SURNOMMÉ LE CHEVALIER BLANC DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 28 septembre 2022, Anticor a déposé une plainte auprès du Parquet national financier contre le député Pierre MOREL-A-L'HUISSIER, en dénonçant de potentiels détournements à son profit de ressources publiques.

Pierre MOREL-A-L'HUISSIER a été conseiller général de la Lozère de 1998 à 2015 et est député depuis 2002. Il a été réélu aux dernières élections législatives.

Le 3 octobre 2019, Mediapart révélait que le député aurait recouru à de faux justificatifs de déplacement afin de se faire rembourser des indemnités kilométriques dans le cadre de ses fonctions. L'enquête soulignait notamment que des déplacements ne pouvaient pas être prouvés ou n'ont pu avoir lieu compte-tenu de la participation du député à d'autres événements.

Le député aurait également demandé à ses anciens collaborateurs de se faire rembourser des frais kilométriques fictifs et de lui reverser par la suite les sommes en argent liquide.

En outre, il aurait potentiellement détourné une partie du crédit collaborateur (enveloppe allouée aux députés sous forme d'avance permettant de prendre en charge les salaires, charges et primes de leurs collaborateurs) en accaparant les crédits non dépensés au lieu de les reverser à l'Assemblée nationale. Cette pratique se serait traduite par l'embauche de l'ex-femme de l'élu pour des missions en CDD ou en autoentrepreneur pour un montant de 30.000 euros.

Enfin, Pierre Morel-à-L'Huissier est soupçonné d'avoir fait appel aux services d'un agent public alors que celle-ci était rémunérée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement d'Occitanie-Lozère.

Ces éléments, extrêmement documentés en raison du nombre important de témoignages d'anciens collaborateurs du député et des enquêtes journalistiques successives, pourraient constituer un détournement de fonds publics. Le détournement de fonds publics, prévu à l'article 432-15 du Code pénal, est puni de dix ans d'emprisonnement et d'une amende de 1 000 000 d'euros. Pierre Morel-à-L'Huissier est présumé innocent.

La captation à des fins personnelles de fonds publics constitue une atteinte grave à la probité. Elle contribue à abîmer le lien de confiance qui devrait exister, dans une démocratie représentative, entre les citoyens et leurs représentants politiques et administratifs.

Lors de dernières élections législatives, Anticor a incité les candidats à adopter [« 7 engagements pour un député exemplaire »](#). L'une d'elles consiste en la publication de l'usage des avances sur frais de mandat en temps réel, permettant un contrôle citoyen de l'utilisation des deniers publics dès lors que le contrôle par les assemblées du Parlement s'avère imparfait. Cette proposition s'inscrit, du reste, parfaitement dans l'esprit de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 dont l'article 15 prévoit que « *La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration* ».

À propos d'Anticor

Anticor est une association créée en 2002 pour lutter contre la corruption et rétablir l'éthique en politique. Son ambition est de réhabiliter le rapport de confiance qui doit exister entre les citoyens et leurs représentants, politiques et administratifs. L'association regroupe des citoyens et des élus de toutes tendances politiques engagés pour faire respecter les exigences démocratiques.

Contact Presse

Me Julien KAHN | 06.15.86.36.46